



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

**PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE
MULTISENSORIEL- DEMANDE DE SUBVENTION**

Médiathèque Le Bélieu

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Afin de proposer une approche innovante et inclusive de la lecture et de la découverte des collections, la Médiathèque Le Bélieu a imaginé et conçu un projet en vue de créer un espace multisensoriel en son sein (cf note de présentation jointe à la présente délibération).

Considérant l'importance d'offrir à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, un accès facilité aux ressources culturelles.

Considérant que ce projet permettra de valoriser le livre et les collections de la médiathèque grâce à des dispositifs sensoriels innovants et ludiques.

Considérant que le projet nécessite un financement pour la réfection et l'aménagement de la salle, l'achat d'équipements spécialisés, ainsi que la formation du personnel.

Considérant que des demandes de subventions seront adressées à la Médiathèque Départementale, à la DRAC et à la CAF, et que la commune prendra en charge une partie du cofinancement, notamment pour la communication et l'inauguration du projet.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2025,

L'estimation du coût du projet se décompose comme suit (en H.T.):

En investissement :

Travaux de réfection et de mise aux normes électriques : 3 700 €

Acquisition de mobiliers spécifiques et outils pédagogiques sensoriels : 15 218.91 €

Équipements numériques : 10 245.29 €

TOTAL : 29 164.20 € H.T.

En fonctionnement :

Publicité, flyers, publication, frais de communication : 500 €

Intervention du personnel pour actions et animations éducatives, culturelles et sociales : 770 €

TOTAL : 1 270 € H.T.

TOTAL du projet : 30 434.20 € H.T.

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire**

Objet de la délibération : Projet de création d'un espace multisensoriel – Demande de subvention – Médiathèque Le Bélieu.

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 mai 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le 27 mai 2025.

SOUS-PREFECTURE

28 MAI 2025

MONTBELIARD

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h10), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Bernard SALLIÈRES à Jean-Pierre HOCQUET, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC et Jean-Jacques CARILLON à Nathalie JEANNEROT.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Paulette BRINGARD.

Secrétaire de séance : Marylin PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Ayant donné procuration : 3

Excusés – absents : 5

Résultat du vote :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Montant estimatif des dépenses H.T.	30 434.20 €
Acquisition des mobiliers et outils pédagogiques Participation du Département du Doubs (50%)	7 609.45 €
Équipements numériques Participation du Département du Doubs (50%) Participation de la DRAC (50%)	5 122.64 € 5 122.65 €
Participation de la CAF sur la globalité du projet (28.26%)	8 600.00 €
Reste à charge de la commune	3 979.46 € soit 4 775.35 € T.T.C.

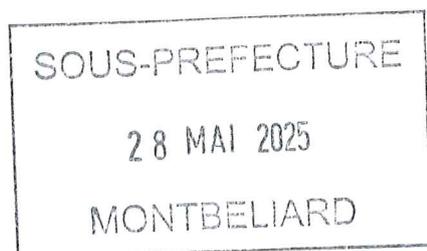
Afin de pouvoir bénéficier de l'aide pour ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les propositions qui lui sont faites.
- d'approuver la mise en place d'un espace multisensoriel à la médiathèque afin de favoriser l'accessibilité et l'innovation culturelle.
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions et aides financières nécessaires auprès des partenaires financeurs identifiés (Médiathèque Départementale, DRAC, CAF) et d'approuver le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.
- d'engager les dépenses nécessaires pour la réalisation de ce projet, en incluant la part de cofinancement de la commune et d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement des organismes précités qui ne répondraient pas à hauteur des subventions prévues et demandées,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et accomplir toutes démarches afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 27 mai 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr